

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1928)
Heft: 81

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

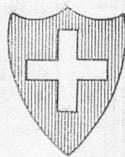
Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Février
1928

N° 81

Bulletin Mensuel
de la
Chambre de Commerce Suisse
en France



Statistiques du commerce franco-suisse
Le Commerce extérieur de la Suisse en 1927

Siège social et Secrétariat général
61, Avenue Victor-Emmanuel III, Paris (8^e)

Téléphone : Élysées 54-94

Adresse télégraphique : Commersuis-Paris

Les Bureaux, la Bibliothèque, les Salles de lecture et de correspondance sont ouverts
de 10 heures à midi et de 14 heures à 17 heures

Section de Lyon
6, Quai des Brotteaux
Lyon
Téléphone : Vaudrey 6-70

Le Numéro : 2 fr. 50

Abonnement : 25 fr.

(Francs français)

Section de Marseille
et du Sud-Est
115, rue de l'Évêché, Marseille
Téléphone : 15-25

Voyages et Séjours EN SUISSE

Pour tous renseignements, s'adresser à
L'AGENCE
DES CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX
37, Boulevard des Capucines
PARIS (2^e)
Téléphone : Central 63-30

L'Agence des Chemins de Fer Fédéraux délivre tous les billets à destination de Suisse, les billets internationaux, les billets circulaires suisses, les abonnements généraux suisses et les billets internes suisses à plein tarif aux mêmes prix que les gares suisses et françaises.

Elle délivre gratuitement le **Guide des Hôtels suisses**, la Carte du Touriste et de nombreuses brochures illustrées.

Autres Agences des Chemins de Fer Fédéraux
LONDRES : 11 b, Regent Street, Waterloo Place.
VIENNE : 18, Schwarzenbergplatz.
BERLIN : 57-58, Unter den Linden.
NEW YORK : 241, Fifth Avenue.
LE CAIRE : Shepheard's Hotel.



La santé, c'est tout

L'alimentation, source de toutes les forces, est le premier élément d'une bonne santé. Plus les aliments sont riches en substances nutritives, plus ils augmentent la vigueur de l'organisme.

Par un riche apport nutritif l'Ovomaltine répare rapidement les dépenses inhérentes à toute activité. Après une journée de labeur épuisant, elle apaise les nerfs et procure par un sommeil réparateur des forces nouvelles pour le lendemain.

L'Ovomaltine se prend facilement comme un déjeuner et réunit sous cette forme alimentaire, à l'état concentré, les principes vitaux des meilleurs aliments naturels : lait, œufs, malt et cacao, réputés par leur action nutritive et fortifiante.

OVOMALTINE

ALIMENT NATUREL TONIQUE

La Chambre de Commerce suisse en France

PRÉSIDENT D'HONNEUR :

M. Alphonse Dunant, Ministre de Suisse en France.

PRÉSIDENT-FONDATEUR : M. Ferdinand Dobler

MEMBRES D'HONNEUR :

M. Gustave Ador, ancien Président de la Confédération.

M. Ch. E. Guillaume, directeur du Bureau International des Poids et mesures.

Comité de Direction

PRÉSIDENT M. J.-L. Courvoisier
VICE-PRÉSIDENT . . M. Auguste Duplan

MEMBRES :

M. Ferdinand Dobler M. F.-E. Hirt
M. Félix Du Pasquier M. Aloïs Reymond

Conseil d'Administration

PRÉSIDENT M. J.-L. Courvoisier
VICE-PRÉSIDENT . . M. Auguste Duplan
TRÉSORIER M. Ch. Courvoisier-Berthoud

MEMBRES.

M. A. Bollier	M. Robert Loppacher
M. H. Brack	M. A.-J. Maret
M. G. Brandt	M. E. Monvert
M. Ferdinand Dobler	M. J. Muller
M. Félix Du Pasquier	M. J. de Pury
M. Ch. Gay	M. E. Reichenbach
M. G. Gentil	M. A. Reymond
M. H. Gunthert	M. A. Roussy
M. H. Heer	M. G.-A. Schelling
M. F.-E. Hirt	M. A. Stirlin
M. A. Jam	M. Wolfer Sulzer

COMMISSAIRES DES COMPTES . . . M. Raoul La Roche
M. Ed. de Rham

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL . . . M. Maurice Trembley

SECRÉTAIRE-ARCHIVISTE . . M. Léon Mathez

Section de Lyon

PRÉSIDENT D'HONNEUR.. M. Georges Meyer, Consul de Suisse.

PRÉSIDENT M. Jacques Muller

MEMBRES :

M. E. Bègue	M. Barbezat
M. Bickenstorfer	M. Albert Joho
M. J.-O. Girard	M. Keller
M. Paul Gruaz	M. Wegelin

Section de Marseille et du Sud-Est

PRÉSIDENT D'HONNEUR.. M. Paul Leuba, Consul de Suisse.

PRÉSIDENT M. Georges Angst

VICE-PRÉSIDENT M. Henry Sigg

SECRÉTAIRE M. Louis Bovet

TRÉSORIER M. Henri Wessel

MEMBRES :

M. Henri Brack	M. Getaz
M. J.-C. Buhler	M. Taillens.
M. Albert Hedinger	

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

SIÈGE SOCIAL : 61, AVENUE VICTOR-EMMANUEL III
PARIS (8^e)

BULLETIN MENSUEL

Le Numéro: 2 f. 50 (Français)

FÉVRIER 1928

Abonnement: 25 f. (Français)

NUMÉRO 81

PRÉSIDENT D'HONNEUR: M. ALPHONSE DUNANT, MINISTRE DE SUISSE EN FRANCE

PRÉSIDENT: M. J.-L. COURVOISIER

VICE-PRÉSIDENT: M. AUGUSTE DUPLAN

TRÉSORIER: M. CH. COURVOISIER-BERTHOUD

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL: M. MAURICE TREMBLEY

Deux dates critiques

LA date du 25 février et celle du 15 mars 1928 marquent dans l'évolution des négociations commerciales franco-suisses, deux échéances importantes.

On sait en effet que si l'accord commercial partiel et provisoire signé à Paris, le 21 janvier 1928, n'était pas ratifié par le parlement français de telle manière qu'il puisse être mis en application le 25 février 1928, la Suisse recouvrerait de ce fait sa liberté d'action: c'est-à-dire qu'elle pourrait, si elle le jugeait nécessaire, dénoncer la convention de commerce du 20 octobre 1906.

On sait aussi que si, à la date du 15 mars, la France et la Suisse n'ont pas pu se mettre d'accord sur la seconde partie de leurs négociations commerciales — couvrant notamment l'horlogerie et la broderie — la Suisse pourrait, si elle le jugeait nécessaire, dénoncer et l'accord du 21 janvier 1928 et la convention de commerce du 20 octobre 1906.

Dans notre précédent Bulletin, nous avons essayé de montrer que si la ratification, par le parlement français, de l'accord du 21 janvier 1928 peut être considérée comme probable, il ne faut pas la considérer comme certaine.

A l'heure où ces lignes paraîtront, nos lecteurs sauront s'il a été ratifié. Il nous paraît

donc tout à fait vain de nous livrer aujourd'hui à une dissertation sur ce point.

**

Notons avec satisfaction que, dans les entrevues qu'ils ont eues à Paris et à Besançon, les délégués de l'horlogerie française et de l'horlogerie suisse ont réussi à se mettre d'accord. Le projet de nouveau de tarif français sur l'horlogerie, qu'ils ont éaboré ensemble et que le gouvernement fera bien, sans aucun doute, pourra être approuvé par le parlement, sans opposition.

Quant à la broderie, qui avait été expressément réservée et devait faire partie de la seconde tranche des négociations commerciales franco-suisses, on a été un peu surpris de découvrir qu'elle figure au nombre des propositions de modifications tarifaires qui constituent le fameux « additif douanier ». Mais il ne s'agit là, vraisemblablement, que d'une erreur matérielle.

Souhaitons de pouvoir, dans notre prochain Bulletin, prendre acte et de l'entrée en vigueur de l'accord commercial franco-suisse du 21 janvier 1928 et de la conclusion satisfaisante des nouvelles négociations qui reprennent à Paris à l'heure même où nous écrivons ces lignes.

Paris, 17 février 1928.